
LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES

Article L151-1 et suivants & R151-1 et suivants nouveaux du code de commerce
Dispositions issues de la loi 2018-670 du 30 juillet 2018 et du décret 2018-1126 du 11 décembre 2018

Débats organisés par l'association Droit et Commerce avec le concours du Tribunal de commerce d'AIX en PROVENCE, de la Faculté de droit et Science Politique AIX MARSEILLE UNIVERSITE, de l'EDA du Sud-Est, du barreau d'AIX EN PROVENCE

Vendredi 20 Septembre 2019 à 14h30 – 18h30

Faculté de droit d'Aix en Provence – Amphithéâtre Peyresc – 3 avenue Robert Schumann

La conférence sera suivie d'un cocktail à la faculté

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Si vous êtes avocat, vous êtes inscrit au barreau de : _____

code postal : _____

Date de prestation de serment : _____

Date et lieu de naissance : _____

Modalités d'inscription : _____

Frais d'inscription : 50 €

Gratuit pour les étudiants, universitaires, magistrats et juristes d'entreprise.

Pour les membres de l'association Droit & Commerce : 30 €

Inscription en ligne sur le site « viteinscrit » - <https://www.viteinscrit.com/operation/1213-la-protection-du-secret-des-affaires>

Les inscriptions peuvent également être adressées :

à Madame Isabelle Aubard : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Association Droit & Commerce

74 avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 PARIS

Tél : 01.46.28.38.37 – Fax : 09 51 74 02 77

Formation validée pour 4h au titre de la formation professionnelle continue des avocats
